



Section Lambézellec – Bellevue – Europe BREST NOVEMBRE 2015

N°4

Meeting Départemental
avec JY Le Drian
Atelier Stade Brestois
03/12/15 à 19 H

Chers camarades,

Nous sommes à trois semaines du premier tour des élections régionales et les 11 listes sont officielles!

Jean-Yves Le Drian nous a présenté les grandes lignes de son programme et notamment les trois grands dossiers de la Région qui sont: la Bretagne à grande vitesse, le très haut débit et la transition énergétique.

Il nous a aussi rappelé que l'espoir en l'avenir est essentiel à la réussite.

Notre ennemi sera sans doute l'abstention et dans une moindre mesure la manipulation des citoyens par Les Républicains avec une stratégie de communication populiste.

En effet, alors que localement ils prétendent défendre les langues régionales, ils refusent leur reconnaissance sur le plan national. Les bretons prendront acte de cette contradiction !

Le terrain nous connaissons mais il faudra encore et encore convaincre, alors **mobilisons nous pour garder la Bretagne à gauche.**

Rejoins nous aux différents points de RDV, pour un porte-à-porte, un boitage, un collage ou par une présence sur les marchés.

Amicalement.

Marie-Josée Yao

Compte-rendu de la réunion de section du 15/10/2015

Chantal Guittet, députée de la 5eme circonscription et membre de la commission qui a examiné le projet de loi sur la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale nous a présenté la directive sur le détachement des travailleurs.

La section LBE remercie Chantal pour cette intervention.

En 2013, la France a reçu 182 219 travailleurs détachés et en a envoyé 123 580 travailler dans un autre pays de l'Union. Ce sont les pays de l'Est qui envoient beaucoup plus de travailleurs détachés qu'ils n'en reçoivent.

Qu'est-ce-qu'un travailleur détaché?

Le détachement de travailleurs permet à un employeur d'envoyer un salarié travailler temporairement à l'étranger, c'est-à-dire dans un autre État que son pays d'emploi habituel, pour y exercer une mission.

Durant ce temps déterminé (maximum 24 mois), le travailleur continue d'être affilié au régime de protection sociale de son pays d'emploi, à trois conditions:

- durant toute la période du détachement un lien de subordination doit être maintenu entre le travailleur et son employeur;
- l'employeur qui détache doit avoir une activité significative dans le pays d'origine afin de mettre un terme aux pratiques des entreprises boites aux lettres qui s'installent administrativement dans un état sans y développer une activité réelle dans le seul but de détacher des travailleurs peu coûteux.
- le détachement ne doit pas intervenir en remplacement d'un autre salarié détaché.

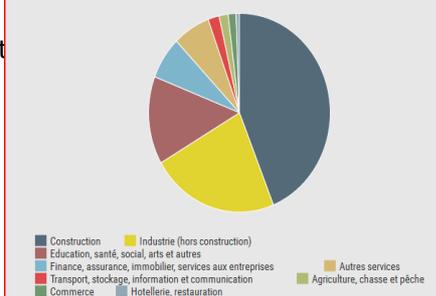
Au vu de ces conditions, nous pouvons en imaginer les limites :

1 - limites du contrôle

2- l'absence d'une législation commune en Europe conduit au renforcement du dumping social car si les salariés détachés sont rémunérés aux mêmes conditions que les salariés français (application du minimum légal) les cotisations sociales relèvent du pays d'origine.

Le BTP, principal secteur concerné

Formulaires pour travailleurs détachés émis par les Etats membres, par secteur d'activité en 2013, en %



3- mise en place de système de sous-traitance en cascade

Les Etats ont jusqu'à juin 2016 pour transposer cette directive dans leur droit national.

La France a renforcé son arsenal législatif contre ces dérives avec la loi dite «Savary» voté le 26/06/2014 (décret d'application publié le 31/03/2015).

Cette loi instaure un mécanisme de responsabilité solidaire qui permet de poursuivre le donneur d'ordre ou le maître d'ouvrage et non plus seulement l'entreprise sous-traitante qui a embauché les travailleurs détachés. Cette mesure appelle une obligation de vigilance des chefs d'entreprise. Chantal nous confirme que ce point est déterminant notamment dans les secteurs principalement concernés.

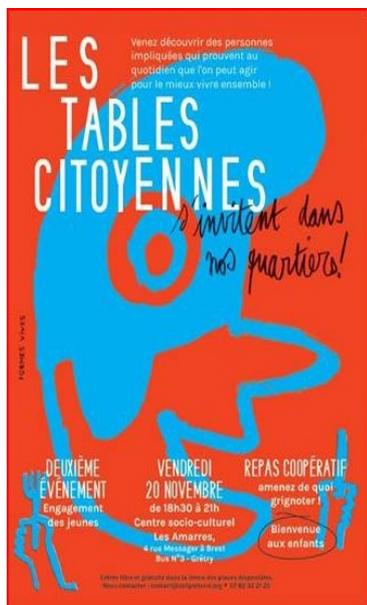
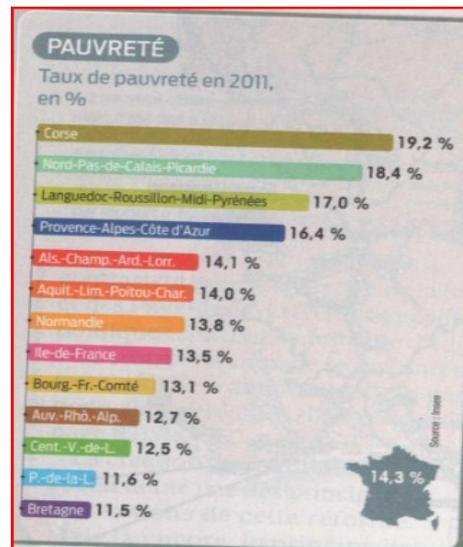
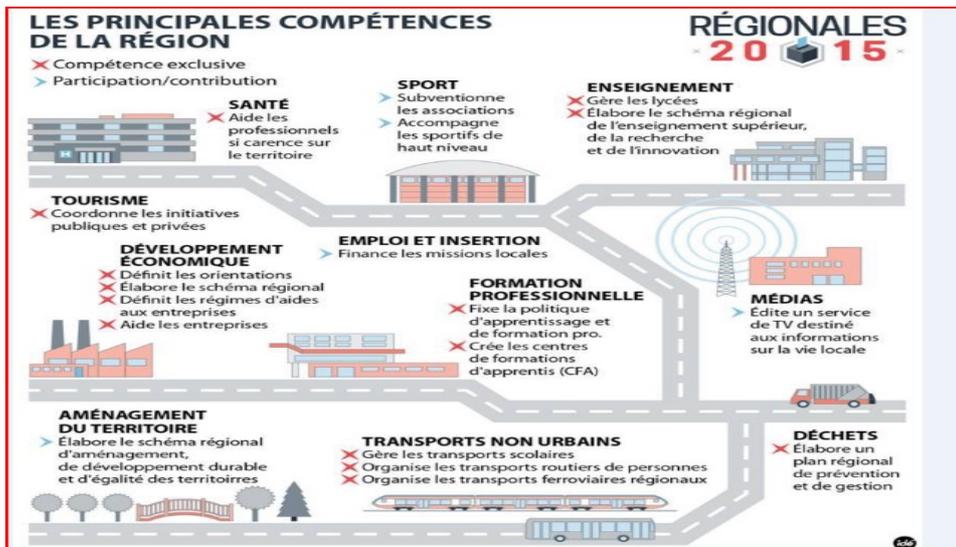
Quant au contrôle, la loi prévoit un dispositif de la double déclaration, qui constitue un moyen très simple d'informer les inspecteurs du travail de la présence de travailleurs détachés.



Nous l'avons fait en...



<p>Priorité à la formation, à l'emploi de qualité, au développement économique</p>	<p>La « <i>Glaz Economie</i> », l'économie verte et bleue tournée vers les filières historiques (IAA, auto, réparation navale) et vers les nouvelles filières (énergies marines, cyberdéfense) ; Création de <i>Bretagne Développement Innovation</i> (BDI) qui décline des plans d'action filière par filière</p>	<p>Bâti un <i>plan régional pour l'alternance</i> Facilité le recrutement des apprentis en <i>rapprochant les CFA des entreprises</i> r (ex :nouvelle formation s /éolien à Loudeac) <i>Créé des coopératives jeunesse de service</i> (CJS)</p>	<p><i>Encouragé les groupements d'employeurs</i> Donné à l'<i>économie sociale et solidaire</i> (ESS) la même place que les filières stratégiques</p>
---	--	--	---



Vie de quartier...

Cette seconde table citoyenne portera sur l'engagement des jeunes.
Vendredi 20/11/2015 18H30 -21 H au Centre social les Amarres - quartier de Kéréderm.

Les programmes sont disponibles au PS pour un boitage dans tous les quartiers.
Merci à Magali d'avoir préparé les documents pour les secteurs de distribution.

Nous cherchons toujours des volontaires pour tenir les bureaux de vote.
Formation interne au parti, prévue le 25/11/2015 à 19H au PS

Notre prochaine réunion de section aura lieu après les élections.